

Message à l'attention des étudiants inscrits à l'université Paris-Saclay en 2023-2024 et non encore réinscrits en ligne en 2024-2025

Bonjour,

Vous étiez inscrit à l'université Paris-Saclay en 2023-2024 et n'avez pas encore pu procéder à votre réinscription 2024-2025 en ligne.

À la suite à la cyberattaque, les équipes de l'université sont mobilisées pour vous proposer ce service dématérialisé.

Si vous êtes en formation initiale et n'êtes pas encore inscrit, vous allez prochainement recevoir un mail pour procéder à votre inscription au titre de l'année 2024-2025. Etudiants boursiers, cette démarche est notamment indispensable pour confirmer votre bourse et la mettre en paiement.

Avant de commencer votre inscription, prenez bien connaissance du tutoriel qui sera mis à votre disposition.

Important :

Vous vous verrez proposer dans un premier temps une réinscription **dans la formation suivie l'an dernier (2023-2024)**.

Remplissez/complétez votre dossier avec les 3 ou 5 pièces justificatives demandées, selon votre situation. Puis validez votre dossier pour le transmettre à votre scolarité.

Selon vos résultats 2023-2024 (vous avez validé ou non votre année et/ou diplôme), votre scolarité modifiera l'année proposée, avant de vous inviter à valider votre inscription dans la **formation adéquate pour 2024-2025**.

Exemple : vous étiez inscrit en BUT 1 ; vous avez validé votre année. Vous vous verrez proposer une inscription en BUT 2.

Très important :

La réception du mail **ne préjuge en rien** des éventuelles **règles de réinscription propres à la formation** (ex : PASS : redoublement/réinscription impossible) **ou à votre situation personnelle** (déjà diplômé, ne souhaitant pas vous réinscrire ; ayant quitté l'établissement).

La réception du mail ne préjuge en rien non plus des **démarches administratives** que vous avez pue effectuer par ailleurs auprès de votre scolarité (en déposant un dossier papier par exemple).

Si vous ne souhaitez pas/plus vous réinscrire dans l'établissement, nous vous invitons à commencer l'inscription puis à cliquer sur « **abandonner** ». Vous ne serez pas relancé(e).

Si après vérification de la formation et/ou de votre situation (redoublement), la réinscription dans la même formation n'est pas autorisée, votre scolarité vous contactera et ne validera pas votre dossier.

Cordialement,

La scolarité de l'université Paris Saclay